

COMPTE RENDU

De la séance du CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 25 juin 2024

<i>Date de convocation : 14/06/2024</i>	<i>Date d'affichage : 14/06/2024</i>
<i>Nbre de conseillers en exercice : 14</i>	<i>Nbre de conseillers présents : 13</i>
	<i>Nbre de conseillers votants : 14</i>

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Eric BERTHAULT, Maire.

Présents : E. BERTHAULT, F. ION, A. GAYETANO, G. ROYER, A. DEHENRY, L. RICHARD, F. POIRIER, J. FOURMAUX, A. AUBOIS, V. MAINIER, M. MIRANDA, M. COLLET, D. DEVEZE.

Absents excusés : V. MOREL ayant donné pouvoir à A. AUBOIS.

ORDRE DU JOUR

1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

2- ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26/03/2024

3- FINANCES LOCALES

- a. Modification de la demande de subvention sur le projet vidéoprotection
- b. Plan de financement du projet « création d'un commerce multi-service et aménagement de la place de la mairie », demandes de subvention
- c. Travaux de peinture dans la salle des fêtes
- d. Achat et contrat d'un nouveau système d'alarme à la mairie
- e. Redevances d'occupation du domaine public 2024

4- ADMINISTRATION GENERALE

- a. Convention adhésion au service commun dédié à la défense extérieure contre l'incendie (DECI)
- b. Tarifs des festivités communales
- c. Préparation dossier de candidature pour le commerce multi-service

5- DECISIONS ET COMMUNICATIONS DU MAIRE

6- AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marine COLLET est désignée secrétaire de séance.

2) ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26/03/2024

Le compte-rendu de la séance du 26 mars 2024 est adopté par l'ensemble du Conseil Municipal.



3) FINANCES LOCALES

a. Modification de la demande de subvention sur le projet vidéoprotection

M. le Maire rappelle qu'un dossier de subvention au titre de la DETR a été déposé en 2023. Cependant, compte tenu du nombre très important de dossiers sollicités par les collectivités, l'Etat a décidé de soutenir notre projet seulement sur le schéma proposé par le référent sécurité de la police nationale.

Pour rappel, la participation de la CAGS s'élève à 10.000€.

Ainsi, le projet a été modifié et il convient qu'une nouvelle délibération soit prise, adoptant les nouveaux montants de l'opération et arrêtant les modalités de financement.

Délibération D2024-06-015 : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** le projet modifié de vidéoprotection d'un montant hors taxe de **34.898 €**
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 30 % sur le montant HT soit **10.469 €**.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

b. Plan de financement du projet « création d'un commerce multi-services et aménagement de la place de la mairie », demandes de subvention

M. le Maire rappelle que le projet consiste à l'aménagement du parking actuel du côté de l'agence postale en place aménagée : abattage du mur de clôture, cheminements pour piétons avec zones herbacées et sol désimperméabilisé. L'atelier technique serait divisé en deux : un espace accueillant un commerce multi service et un espace pour les services techniques.

Le montant du projet se monte à **423.431 €HT** et se détaille comme suit :

Commerce multi services :	
Travaux	233.070 € HT
Maitre d'œuvre	19.811 € HT
Aménagement de la place de la mairie :	
Travaux	139.500 € HT
Géomètre	11.050 € HT
Imprévus (environ 5%)	20.000 € HT

Délibération D2024-06-016/017/018 : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **RETIENT** le plan de financement tel que précisé ci-dessous,
- **SOLLICITE** les aides auprès des financeurs publics énoncés dans le tableau.



Financements publics concernés		Montant de la dépense éligible financée par des fonds publics	% d'intervention sur base éligible	% sur base éligible cofinanceurs	Montant du financement
Conseil Départemental Pacte Territoires "Ambitions +"	<input type="checkbox"/> sollicitée <input checked="" type="checkbox"/> attribuée	423 431,00 €	30,00%	30,00%	127 029 €
Etat- DETR	<input checked="" type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée	423 431,00 €	30,00%	30,00%	127 029 €
Etat- Fonds vert (renaturation)	<input checked="" type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée	139 500,00 €	30,00%	9,88%	41 850 €
Etat- Fonds de soutien au commerce rural	<input checked="" type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée	233 070,00 €	18,378%	10,12%	42 834 €
FINANCEMENT PUBLICS				80,00%	338 742 €
Autofinancement	<input type="checkbox"/> emprunt <input checked="" type="checkbox"/> fonds propres	423 431,00 €		20,00%	84 689 €
TOTAL FINANCEMENTS				100,00%	423 431 €

c. Travaux de peinture dans la salle des fêtes

M. le Maire présente le projet de rénovation des murs de la salle des fêtes, ponçage toile et peinture

- Salle principale **13.228 €**
- Local ménage et toilettes **9.711 €**
- Cuisine et arrière-cuisine **2.190 €**

Le Conseil municipal décide de faire cette année la salle principale, la cuisine et l'arrière-cuisine.

d. Achat et contrat d'un nouveau système d'alarme à la mairie

M. le Maire présente le projet d'un nouveau système d'alarme à la mairie.

Délibération D2024-06-019 : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** le projet, estimé à **1.987.42 € TTC**.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de télésurveillance **47,99 €/mois** (3 mois offerts) et service entretien **18 €/mois** (24 mois offerts).

e. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Délibération D2024-06-020 : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** qu'une redevance d'un montant de **978,52€** sera demandée à ORANGE pour l'année 2024, calculée comme suit :

- o Ouvrage en souterrain 16,169 km x 48,27 € = 780,48 €
- o Ouvrage en aérien 3,027 km x 64,36 € = 194,82 €
- o Installation au sol 0,10 m² x 32,18 € = 3,22€



4) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a. Convention adhésion au service commun dédié à la défense extérieure contre l'incendie (DECI)

M. le Maire informe que les recettes au titre de la fiscalité directe locale : le prévu/reçu 2023 et le prévu/budgété 2024.

Par délibération n° D2020-12-053 du 1er décembre 2020, la Commune adhère au service commun dédié à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) depuis le 01/01/2021.

Pour rappel, ce service commun a pour objet l'exécution du contrôle technique périodique des points d'eau incendie, la vérification et les mesures de débit et de pressions des points d'eau incendie (PEI) comprenant également la mise à jour sur Rémocra ainsi que d'autres missions complémentaires telles que : la petite maintenance (remplacement des joints et bouchons, la mise en peinture et numérotation du PEI si nécessaire), le suivi des points d'eau incendie privés et l'instruction des autorisations d'urbanisme (à la carte si besoin : **104€/analyse**).

Considérant que dans le cadre de l'exécution des missions relatives au service commun de la DECI, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais a fait appel à un nouveau prestataire, la SAUR pour une période de 3 ans.

La contribution n'a pas évolué et reste à **78€/PEI** par an.

Délibération D2024-06-021 : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'adhésion avec la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais au service commun dédié à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à compter du 13/05/2024 pour une durée de 3 ans

b. Tarifs des festivités communales

Délibération D2024-06-022 : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** le tarif du mètre linéaire à l'occasion du vide-greniers, organisé le 08/09/2024 à 2,50 € (avec un minimum de 4m linéaire de réservation).

c. Préparation dossier de candidature pour le commerce multi-services

M. le Maire a contacté la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) qui a transmis des documents pour le recrutement d'un éventuel locataire.

M. le Maire propose que le dossier soit déposé en commission commerce avant septembre. Les conseillers qui le souhaitent pourront se joindre à la réunion.

5) DÉCISIONS ET COMMUNICATIONS DU MAIRE

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable : Florian ION explique que la source dite des Salles est de temps en temps polluée par une molécule. Afin d'améliorer sa qualité, la SMAEP propose de mélanger l'eau de Courtois sur Yonne avec l'eau de Villeperrot dans un bassin de rétention d'eau semi enterré de 400 à 500 m3 qui mélange la nuit pour renvoyer l'eau la journée. Ce bassin serait au niveau Du bâtiment qui leur appartient déjà chemin de l'Étang après le terrain de boules.



Pour construire ce bassin le SMAEP demande à la commune de lui céder une parcelle de 800 m² de terrain.

Ce bassin va permettre d'avoir un stockage de 2 jours d'eau environ au cas où les pompes tombent en panne ou rencontrent un autre problème.

M. le maire et le conseil se posent des questions :

- Existe-t-il d'autres solutions que la construction de ce réservoir pour atteindre les objectifs de qualité de l'eau ?
- Est-il possible de construire ce réservoir ailleurs que sur la parcelle demandée à Courtois sur Yonne ?
- Le mélangeur fera-t-il du bruit ?
- Devons-nous nous attendre à d'autres nuisances (visuelles, olfactives, etc.) liées à l'installation ou au fonctionnement du réservoir ?
- La qualité de l'eau distribuée à Courtois sur Yonne sera-t-elle affectée par ce nouveau système de mélange ? sera-t-elle de moins bonne qualité qu'aujourd'hui ?
- L'eau subira-t-elle un traitement supplémentaire au-delà du simple mélange ?
- L'eau distribuée à Courtois sur Yonne proviendra-t-elle de Villeperrot ou du nouveau mélangeur ?

Les questions seront posées lors de la prochaine réunion au SMAEP mardi 2 juillet 2024, ainsi que dans un courrier de M le Maire.

Travaux Route de Nailly : changement du réseau d'alimentation par la SMAEP route de Nailly jusqu'à rue Mozart.

Le département prend en charge l'enrobé, le coût restant pour la commune, les aménagements non obligatoires (dos d'âne, bordures...) s'élève à **8.287 €**

D2024-06-023 : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

M le Maire présente le projet de convention de co-maitrise d'ouvrage avec le Conseil départemental de l'Yonne. La convention organise les modalités d'une co-maitrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de la route de Nailly, RD 358 dans la traverse de Courtois-sur-Yonne entre les PR0+1050 et PR 1+757.

Le montant des travaux à réaliser pour l'ensemble de l'opération est estimé à **80.387,80 €HT**, soit **96.465,36 €TTC**.

L'estimation de la répartition des contributions entre les maitres d'ouvrage est donc la suivante

Pour la Commune	6.905,89 €HT , soit	8.277,07 €TTC
Pour le Département	73.481,91 €HT , soit	88.178,29 €TTC

Le montant des sommes TTC à rembourser par le Département au profit de la Commune s'effectuera de la manière suivante :

Versement de 50 % du coût TTC des travaux à la notification de l'ordre de démarrage des travaux,
Le versement du solde du coût TTC des travaux à la fin du chantier sur présentation des dépenses réelles.



6) AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Florian ION

Jeux olympiques

- Nous avons des tee-shirts et casquettes à l'effigie de Courtois sur Yonne pour représenter la commune. Un drapeau avec le blason de Courtois a été réalisé pour le 14 juillet à partir de 14h30 au Moulin Tan puis une équipe de zumba de l'EPNAK va représenter le village à 16h30. 18h groupe de musique et pour finir la journée feu d'artifice.
- 13 juillet : Une délégation sportive représente la commune, il a été très difficile de faire une équipe de 10 personnes. De 13h30 à 18h00 rue René binet. Merci à ceux qui ont acceptés d'être sur la liste.

Georgette ROYER : commission pour l'attribution des logement d'Habellis sur Courtois. 20 logements ont été pré-attribués. L'emménagement des familles est prévu en septembre

Jonathan FOURMAUX

Cinéma plein air, avec l'association Panoramic environ 120 personnes à la séance plein air avec de très bons retours ; à refaire

Conseil Municipal des Jeunes, a organisé une après midi foot. Bonne participation des jeunes du village. Création de lien. A renouveler

Parking école : L'association DNC et une sortie scolaire se sont retrouvées sur le parking de l'école ce qui a créée des problèmes de places et de sécurité. M le Maire fera passer le message à la présidente.

Annick AUBOIS pour Viviane MOREL : devis reçu pour le renouvellement des panneaux d'affichage s'élève à 105 €HT sans protection en zinc ni peinture.

Laure RICHARD : la commission a reçu des devis pour du mobilier urbain et décoratif pour la cour de l'école. L'affaire est en cours.

Franck POIRIER

Kermesse : remercie les bénévoles qui ont fait que la kermesse puisse être un tel succès.

Ecole :

- Renouvellement de la demande pour la lumière du portillon. M le Maire explique qu'il s'agit d'un projet compliqué car moitié domaine public, moitié domaine de l'école.
- Demande pour 8 anti-pinces doigts 16€, accord donné la mairie prend en charge.
- Les effectifs pour la rentrée scolaire 2024/2025 sont Courtois 77 enfants et Nailly 87 enfants. Les lits des dortoirs seront remplacés peu à peu. Achat prévu 1 ordinateur, 10 chaises et des dictionnaires.

Aurore GAYETANO

CMDJ : Belle participation des jeunes à toutes les activités. Le CMDJ est très actif. La Géocache a été visitée 12 fois en 1 an et les retours sur l'application sont positifs et nous encouragent à en créer une nouvelle.

24 mai 2024 : marche de l'EPNAK a été une belle réussite. 433€ ont été récoltés au profit de la SPA et a cette occasion la cerisaie a été décorée par les résidants.

02 juin 2024 : « Faites du bien à la nature », Repair Café 34 personnes de Courtois et du sénonais. 27 objets proposés et 13 réparés. 40kg de déchets évités.

Présentation du cycle de recyclage des déchets par la Coved et un atelier changement de roue de secours avec le Relais des Savoires.



A venir

- " 02 juillet 2024 : découverte danse rythmique au foyer des Genets avec le Relais des Savoirs 18h
- " 06 juillet 2024 : RDV 9h30 cour de la mairie pour les bénévoles. 18h stands des associations. 20h30 Concert/restaurations/buvette
- " 14 juillet 2024 : 10h45 cour de la mairie, 11h monument aux morts, 11h45 apéritif républicain.
- " 05 août 2024 : Garçon la Note cour de la mairie
- " 31 août 2024 : Nettoyage de la nature CMDJ, EPNAK et Coved

Eric BERTHAULT

Pompier volontaire : lecture d'un courrier du préfet pour favoriser et sensibiliser les élus à un engagement personnel en qualité de sapeur-pompier volontaire.

Questionnaire : sur l'expérience des familles en recherche de modes de garde des jeunes enfants dans le but d'améliorer l'offre sur le grand sénonais. Enquête ouverte jusqu'au 26 juillet, questionnaire papier disponible en mairie ou sur le site internet www.grand-senonais.fr

Boite aux Lettres Papillons : est un dispositif visant à libérer et recueillir la parole des enfants potentiellement victimes d'abus ou sévices. L'enfant écrit ou dessine son message et le met dans la boîte. Georgette ROYER est missionnée pour suivre le dossier.

Séance levée 22h25



The image is a blue poster for the 14th of July (Fête Nationale) in Courtois-sur-Yonne. On the left, there is a large, 3D-style '14' with a red, white, and blue ribbon wrapped around it. Above the '14' are several balloons (white, blue, red) and a small flag. To the right of the '14', the text '14 JUILLET' is written in large, bold letters, with '14' in blue and 'JUILLET' in red. Below this, '11H00' is written in large blue letters. Underneath, it says 'Au Monument aux Morts' in white, followed by 'Rendez-vous à 10h45 dans la cour de la Mairie' and 'Suivi d'un apéritif républicain' in white. Below that, 'FETE NATIONALE' is written in large blue letters. At the bottom, there is a small graphic of the French flag (blue, white, red) and the text 'COURTOIS SUR YONNE' in large white letters. In the top right corner, there is a small logo of Courtois-sur-Yonne. At the bottom of the poster, there is a white box containing the text: 'Mairie - 18 rue de l'Eglise 89100 Courtois-sur-Yonne - 03.86.97.01.65 - accueilmairie@courtois-sur-yonne.fr - IPNS ne pas jeter sur la voie publique'.





GRAND VIDE GRENIERS



2,50€/m
long. mini 4m
voiture sur
l'emplacement

**COURTOIS
SUR
YONNE**

Buvette & restauration rapide sur place



DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2024

6h00
18h00



Sur le terrain de foot

1 boisson chaude
+ 1 viennoiserie
Offertes par inscription

Ouvert aux Professionnels (carte professionnelle obligatoire) et aux Particuliers
Réservez votre emplacement à la mairie de Courtois sur Yonne par courrier avec le bulletin d'inscription
ou directement en mairie par mail accueilmairie@courtois-sur-yonne.fr ou 03 86 97 01 65

